

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*****Titre XII
Sûreté et sécurité****Chapitre 34
Sûreté et sécurité****(Programme 28 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)******Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres informations	17
A. Direction exécutive et administration	17
B. Programme de travail	21
Sous-programme 1. Coordination de la sécurité et de la sûreté.	23
Sous-programme 2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs.	29
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	29
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	34
C. Appui au programme	41

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Annexes***

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	43
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	44
III.	Total indicatif des ressources prévues pour les activités du Département de la sûreté et de la sécurité	51

Vue d'ensemble

Tableau 34.1 **Ressources financières (budget ordinaire)**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	240 180 800
Ajustements techniques (effet-report et élimination de dépenses non renouvelables)	517 600
Nouveaux mandats et autres facteurs d'augmentation, et transferts entre les composantes	70 000
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(6 730 200)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(366 600)
Variation	6 509 200
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	233 671 600

^a Aux taux de 2012-2013.

Tableau 34.2 **Postes (budget ordinaire)**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	1 072	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 8 P-5, 21 P-4, 20 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 178 G(AC), 314 ASS, 509 AL
Suppressions	(32)	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 8 G(AC), 6 ASS, 12 AL Dont : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC) relevant de la composante direction exécutive et administration 5 G(AC), 6 ASS et 12 AL relevant du sous-programme 1 1 P-4 et 2 P-3 relevant de la composante 2 du sous-programme 2 1 G(AC) relevant de la composante appui au programme
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	1 040	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 19 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 8 G(1 ^{re} C), 170 G(AC), 308 ASS, 497 AL

Orientation générale

- 34.1 Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé de l'exécution du programme de travail décrit dans le présent chapitre. Les activités prévues relèvent du chapitre 34 du programme 28 (Sûreté et sécurité) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 34.2 Le programme a pour but d'assurer l'orientation, l'appui opérationnel et le contrôle du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies créé par la résolution 59/276 et par des

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : ACF = activités cofinancées; AL = agent local; ASS = agent du Service de sécurité; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

résolutions ultérieures de l'Assemblée générale. Il convient de noter que ce système concerne 150 000 fonctionnaires et 300 000 personnes à charge dans plus de 2 000 lieux d'affectation.

- 34.3 Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants : a) assurer l'efficacité des activités des Nations Unies en prévoyant des mesures coordonnées, efficaces et rapides en cas de menace ou d'urgence; b) limiter efficacement les risques en mettant en place un mécanisme concerté de gestion des risques de sécurité, notamment un système d'évaluation des risques et des menaces exécuté en parfaite coopération avec les autorités nationales des pays hôtes; c) continuer à élaborer des politiques, normes et procédures de sécurité opérationnelles de qualité, qui incorporent les pratiques de référence et qui s'appliquent à tout le système des Nations Unies, en faisant dans la mesure du possible un effort d'harmonisation, et faciliter leur application et s'assurer qu'elles sont respectées.
- 34.4 Considérant qu'il faut nécessairement mettre en commun les idées, les données d'expérience et les solutions possibles et partager les coûts pour atténuer la vulnérabilité du système et tirer le meilleur parti des ressources, le Département de la sûreté et de la sécurité s'acquittera de sa mission en adoptant un mode de fonctionnement intégré et interdépendant, c'est-à-dire en collaborant étroitement avec tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous l'égide du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.
- 34.5 Les activités du Département seront exécutées dans le cadre de deux sous-programmes : l'un consacré à la coordination de la sécurité et de la sûreté et l'autre à la coordination régionale des dispositifs de sécurité et à l'appui aux bureaux extérieurs. Pendant la période 2014-2015, le Département continuera de renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; de veiller à ce que soient régulièrement formulées et appliquées des politiques et procédures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge, des visiteurs, des représentants, des locaux et des biens; de compiler, d'harmoniser et d'adopter des politiques, normes et procédures opérationnelles communes. Il continuera de défendre l'idée que le système des Nations Unies doit évaluer de manière systématique l'importance relative de ses programmes, en particulier dans les environnements à haut risque, afin de renforcer la méthode de gestion des risques de sécurité appliquée dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Il renforcera encore, en quantité et en qualité, ses moyens d'évaluation de la sécurité et invitera les États Membres à collaborer. Le Département continuera de coordonner les activités du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies. Il continuera d'étudier les mesures prises en vue de renforcer les ressources humaines et financières dont il dispose pour faciliter des interventions rapides en cas de problèmes et d'urgences en matière de sécurité et pour améliorer la gestion des situations de crise dans le cadre du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies.

Vue d'ensemble des ressources

- 34.6 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du budget ordinaire pour ce chapitre, y compris la part de l'ONU dans le cofinancement des coûts de sûreté et de sécurité, s'élève à 233 671 600 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution de 6 509 200 dollars (2,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013. La variation tient à quatre éléments : a) les ajustements techniques comme l'élimination de dépenses non renouvelables, l'effet-report de postes approuvés au cours de l'exercice 2012-2013 et la révision de la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU; b) les nouveaux mandats et autres facteurs d'augmentation, et les transferts entre les composantes; c) la variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; d) la variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015.

Tableau 34.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire^a*

Composante	Variation										
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et autres facteurs d'augmen- tation et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^b	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	6 833,5	8 450,4	–	–	(1 485,8)	–	(1 485,8)	(17,6)	6 964,6	222,0	7 186,6
B. Programme de travail											
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	165 481,1	163 846,4	454,6	404,9	(4 295,5)	–	3 436,0	(2,1)	160 410,4	8 130,3	168 540,7
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs											
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	46 095,9	52 185,8	63,0	–	–	–	63,0	0,1	52 248,8	2 271,6	54 520,4
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	7 415,6	7 043,1	–	–	(948,9)	–	(948,9)	(13,5)	6 094,2	210,4	6 304,6
Total partiel (B)	218 992,6	223 075,3	517,6	404,9	(5 244,4)	–	(4 321,9)	(1,9)	218 753,4	10 612,3	229 365,7
C. Appui au programme	8 328,3	8 655,1	–	(334,9)	–	(366,6)	(701,5)	(8,1)	7 953,6	479,5	8 433,1
Total partiel (1)	234 154,4	240 180,8	517,6	70,0	(6 730,2)	(366,6)	(6 509,2)	(2,7)	233 671,6	11 313,8	244 985,4

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire^c*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
B. Programme de travail			
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	2 364,6	1 841,6	1 703,3

<i>Composante</i>	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs			
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	5 264,1	6 222,3	6 241,3
Total partiel (2)	7 628,7	8 063,9	7 944,6

3) *Ressources extrabudgétaires^d*

<i>Composante</i>	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
B. Programme de travail			
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	4 600,3	5 273,8	5 457,0
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs			
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	1 041,3	781,1	785,8
Total partiel (3)	5 641,6	6 054,9	6 242,8
Total	247 424,7	254 299,6	259 172,8

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux accords de partage des dépenses, d'un montant effectif de 56 185 000 dollars pour 2010-2011, d'un montant estimatif de 61 991 400 dollars pour 2012-2013 et d'un montant prévu de 62 076 900 dollars pour 2014-2015.

^b A/67/529 et Corr.1.

^c Ressources nécessaires financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^d Ressources nécessaires financées à l'aide des ressources extrabudgétaires constituées de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

Tableau 34.4 Postes nécessaires (budget ordinaire)^a

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^b		Ressources extrabudgétaires ^c			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	—	—	—	—	4	4
P-5	8	7	—	—	—	—	—	—	8	7
P-4/3	41	36	—	—	1	1	—	—	42	37
P-2/1	7	7	—	—	1	1	—	—	8	8
Total partiel	63	57	—	—	2	2	—	—	65	59
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	8	8	—	—	—	—	—	—	8	8
Autres classes	178	170	—	—	—	—	13	14	191	184
Total partiel	186	178	—	—	—	—	13	14	199	192
Catégories diverses										
Agents de sécurité	314	308	—	—	3	3	9	9	326	320
Agents locaux	509	497	—	—	—	—	—	—	509	497
Total partiel	823	805	—	—	3	3	9	9	835	817
Total	1 072	1 040	—	—	5	5	22	23	1 099	1 068

^a Non compris les postes relevant des activités cofinancées, qui figurent dans le tableau 34.11 ci-après.

^b Ressources nécessaires financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Ressources nécessaires financées à l'aide des ressources extrabudgétaires constituées de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

Ajustements techniques

- 34.7 La variation de 517 600 dollars dans le budget ordinaire s'explique par l'effet-report de 13 postes (5 G(AC) et 8 AL) créés pendant l'exercice biennal 2012-2013 conformément à la résolution 66/248 de l'Assemblée générale (451 300 dollars) et par la part imputable à l'Organisation de l'effet-report de 15 postes [10 AL, 5 G(AC)] créés pendant l'exercice biennal 2012-2013 au titre des activités cofinancées (montant brut : 117 800 dollars), lesquels sont en partie compensés par l'élimination de dépenses non renouvelables au titre du mobilier et du matériel (51 500 dollars).

Nouveaux mandats et autres facteurs d'augmentation, et transferts entre les composantes

- 34.8 Un montant net de 70 000 dollars a été demandé, qui se répartit comme suit : a) 32 300 dollars pour l'appui à un débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants et à une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui doit se tenir en 2014; b) une augmentation nette de 37 700 dollars compte tenu de

la part des dépenses cofinancées correspondant à des activités menées à Vienne qui est à la charge de l'Organisation (augmentation de 66 000 dollars pour l'exercice 2012-2013, compensée par une diminution de 28 300 dollars pour l'exercice 2014-2015). En outre, les ressources ont été redistribuées entre toutes les composantes et différents objets de dépense afin de renforcer l'exécution des mandats en vigueur.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

34.9 Une réduction des crédits d'un montant total de 6 730 200 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales variations, d'un montant total de 6 492 300 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 34.5 ci-après.

Tableau 34.5 Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
1. Programme de travail	Réduction des moyens permettant d'assurer des services de sécurité	—	—
<i>Sous-programme 1</i>			
Suppressions :	Total : 4 057 600 dollars		
6 ASS (Siège de l'ONU, New York)	Des mesures seront prises pour atténuer les répercussions de la suppression de 23 postes d'agent de sécurité dans les services de sûreté et de sécurité au Siège, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales, notamment la redistribution des tâches entre les fonctionnaires restant.		
5 G(AC) (Office des Nations Unies à Genève)			
3 AL (Office des Nations Unies à Nairobi)	La suppression proposée de 23 postes d'agent de sécurité et la réduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions) auraient les incidences suivantes : diminution de la présence aux postes de contrôle; réduction du nombre et de l'ampleur des patrouilles; réorganisation des déploiements statiques par le raccourcissement ou l'annulation de la présence pendant les heures de travail; réduction des équipes de nuit et de fin de semaine; réduction du nombre de missions de protection spéciale pour les organismes, fonds et programmes; réduction des moyens d'appui aux conférences extérieures; allongement du délai d'intervention en cas d'urgence; manque de souplesse pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité et pour assurer des tâches spéciales imprévues.		
3 AL [Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)]			
3 AL [Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)]			
1 AL [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)]			
2 AL [Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Beyrouth)]			

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Réduction : Personnel temporaire (autre que pour les réunions) Heures supplémentaires Contribution aux services centraux de traitement des données	Les enregistrements de vidéosurveillance seraient stockés pour une plus courte durée (20 jours au lieu de 30).		
2. Programme de travail	Redistribution des fonctions liées à la gestion des crises	—	—
<i>Sous-programme 2</i>			
Suppressions :	Montant total de la réduction : 948 900 dollars		
1 P-4 : spécialiste de la gestion des crises	La Division des services de sûreté et de sécurité du Siège à New York gérerait les nouvelles crises au moyen des ressources existantes, en réduisant les capacités consacrées au contrôle de l'état de préparation en cas de crise sur le terrain et au Siège et en supprimant le poste d'un spécialiste chargé de mettre en œuvre un système de gestion de la capacité de résistance de l'Organisation. Ces fonctions seraient réparties entre les autres membres du personnel.		
2 P-3 : spécialiste de la gestion des crises			
3. Direction exécutive et administration	Suppression d'un poste d'assistant spécial, d'un poste de spécialiste de la communication, d'un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité et de deux postes d'assistant d'équipe	—	—
Suppressions :			
1 P-5 : assistant spécial	Diminution du nombre de voyages effectués dans le cadre de missions		
1 P-4 : spécialiste de la communication	Montant total de la réduction : 1 485 800 dollars		
1 P-3 : administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité	Avec la suppression proposée d'un poste P-5 d'assistant spécial, l'assistant spécial du Sous-Secrétaire général et le spécialiste de la communication devraient assurer la fonction d'intermédiaire, donner au Sous-Secrétaire général des conseils en matière de gestion et d'opérations, et coordonner la rédaction de sa correspondance. Les		
2 G(AC) : assistant d'équipe			
Réduction :			
Voyages			

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
	fonctions de coordination et de secrétariat pour le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité seraient transférées au Service des politiques de sécurité et de la mise aux normes, tandis que les fonctions de représentation à certaines réunions et conférences seraient assurées par d'autres chefs de groupes dans le Département. La suppression proposée d'un poste P-4 de spécialiste de la communication aurait pour effet de réduire la capacité de gérer et de contrôler la communication et nuirait aux activités de sensibilisation et de mobilisation ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie complète de communication. La réduction des effectifs de la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi compromettrait la capacité du Département d'effectuer des missions de contrôle de conformité et de veiller au respect des politiques, normes et instructions en matière de sécurité. Le nombre de missions de contrôle de conformité baisserait. De même, cette réduction aurait des incidences sur les éléments suivants : a) établissement et diffusion des rapports sur la conformité accompagnés de recommandations fondées sur les conclusions des missions; b) contrôle de l'application des recommandations et établissement de rapports sur le sujet; c) mise en place de méthodes d'auto-évaluation; d) auto-évaluation du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. En outre, cette réduction empêcherait la Section de l'évaluation et du suivi d'analyser et d'actualiser en temps voulu les instruments d'évaluation de la conformité et de suivre l'application de la politique d'évaluation du Département, tout en compromettant la diffusion de l'information. La charge de travail administratif des administrateurs augmenterait.		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
	La baisse des ressources affectées aux voyages réduirait également la capacité d'effectuer des missions de contrôle de conformité.		

Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

- 34.10 Une réduction des crédits d'un montant total de 366 600 dollars est proposée, comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire et comme indiqué dans le tableau 34.6 ci-après.

Tableau 34.6 **Variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015**

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Appui au programme	Redistribution de la charge de travail et réduction des ressources prévues au titre des communications	—	—
Suppression :			
1 G(AC) : assistant d'équipe	Montant total de la réduction : 366 600 dollars		
Réduction :			
Communications	La réduction d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) résulterait de la redistribution de la charge de travail au sein du service administratif. La réduction des ressources nécessaires au titre des communications résulte d'une meilleure utilisation des communications.		

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 34.11 Pour l'exercice biennal 2014-2015, les activités inscrites au titre de ce chapitre seront financées par le budget ordinaire et les ressources budgétaires relatives aux activités cofinancées, complétées par d'autres quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 14 187 400 dollars provenant : a) de remboursements au titre des services de sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes (5 457 000 dollars), y compris le financement continu de 23 postes; b) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (7 944 600 dollars), dont le financement continu de 18 postes; et c) des recettes du fonds d'affectation spéciale (785 800 dollars).

Activités cofinancées

- 34.12 Le Département étant responsable a) de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et b) de la sûreté et de la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité. En ce qui concerne le second mode de financement, les charges sont réparties entre les participants

en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain. Pour le présent exercice biennal, la part des charges de chaque organisme a été fixée par le Conseil des chefs de secrétariat à sa première session ordinaire de 2005, sur la base des données actualisées dont il disposait concernant les effectifs des organismes des Nations Unies dans les bureaux extérieurs. En application de la recommandation que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 61/263 concernant un arrangement viable de participation aux dépenses, le Comité de haut niveau sur la gestion est convenu que le montant affecté aux dépenses de sécurité sur le terrain serait fonction du pourcentage réel de personnel, selon les données fournies par le Conseil des chefs de secrétariat. Par la suite, le Secrétaire général a présenté les nouveaux arrangements relatifs au partage des dépenses et indiqué la part de chaque organisme dans le financement des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies (A/62/641).

- 34.13 Outre les activités cofinancées exécutées sur le terrain et décrites ci-dessus, des arrangements séparés sur la répartition des charges au niveau local régissent la fourniture de services de sécurité et de sûreté à l'Office des Nations Unies à Vienne, où la répartition des charges a été fixée sur la base d'une formule arrêtée par les organisations dont les bureaux sont situés au Centre international de Vienne.
- 34.14 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité s'élève à 264 327 700 dollars avant actualisation des coûts. On en trouvera le détail plus loin dans la section consacrée au programme de travail ainsi que dans le tableau 34.10.
- 34.15 Les ressources nécessaires pour l'ensemble des activités (total consolidé) réalisées dans le cadre de la fourniture de services de sécurité et de sûreté dans le monde, au Siège de l'Organisation, dans les bureaux extérieurs, les commissions régionales et sur le terrain ainsi que les services de coordination et d'appui fournis à l'ensemble des entités participantes au système de gestion de la sécurité des Nations Unies sont indiquées à l'annexe III intitulée « Total indicatif des ressources prévues pour les activités du Département de la sûreté et de la sécurité ». L'analyse figurant à l'annexe III a adopté une approche intégrée de l'ensemble des ressources utilisées par le Département de la sécurité et de la sûreté pour fournir des services dans le monde. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant total des ressources prévues pour l'ensemble des activités est estimé à 435 922 400 dollars avant évaluation des coûts, soit légèrement moins (6 399 400 dollars ou 1,4 %) que celles du précédent exercice biennal aux taux révisés de 2012-2013. Elles sont récapitulées dans le tableau 34.7.

1. Ressources nécessaires pour l'ensemble des activités (total consolidé)

Tableau 34.7 **Ressources nécessaires, par composante et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Total des ressources budgétaires (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées)*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	6 833,5	8 450,4	(1 485,8)	(17,6)	6 964,6	222,0	7 186,6
B. Programme de travail Activités inscrites au budget ordinaire ^a	162 880,1	161 083,9	(4 407,4)	(2,7)	156 676,5	7 907,7	164 584,2

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Activités cofinancées	243 798,9	264 132,4	195,3	0,1	264 327,7	11 576,9	275 904,6
C. Appui au programme							
Activités inscrites au budget ordinaire ^a	8 255,7	8 655,1	(701,5)	(8,1)	7 953,6	479,5	8 433,1
Activités cofinancées	115,3	—	—	—	—	—	—
Total partiel (1)	421 883,5	442 321,8	(6 399,4)	(1,4)	435 922,4	20 186,1	456 108,5

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
Opérations de maintien de la paix :			
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	7 628,7	8 063,9	7 944,6

3) Fonds extrabudgétaires

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
a) Services :			
Aux structures administratives extrabudgétaires	4 600,3	5 273,8	5 457,0
b) Activités de fonds :			
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies	1 041,3	781,1	785,8
Total partiel (3)	5 641,6	6 054,9	6 242,8
Total	435 153,8	456 440,6	470 295,9

^a Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, conformément aux arrangements de partage des coûts dont : 56 185 000 dollars de dépenses effectives pour l'exercice biennal 2010-2011, et un montant prévu de 62 057 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et de 62 076 900 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

2. Ressources nécessaires pour les activités inscrites au budget ordinaire

Tableau 34.8 **Ressources nécessaires, par composante et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire^a*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	6 833,5	8 450,4	(1 485,8)	(17,6)	6 964,6	222,0	7 186,6
B. Programme de travail							
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	165 481,1	163 846,4	(3 436,0)	(2,1)	160 410,4	8 130,3	168 540,7
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs							
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	46 095,9	52 185,8	63,0	0,1	52 248,8	2 271,6	54 520,4
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	7 415,6	7 043,1	(948,9)	(13,5)	6 094,2	210,4	6 304,6
C. Appui au programme	8 328,3	8 655,1	(701,5)	(8,1)	7 953,6	479,5	8 433,1
Total partiel, 1	234 154,4	240 180,8	(6 509,2)	(2,7)	233 671,6	11 313,8	244 985,4

2) *Contributions obligatoires hors budget ordinaire*

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
Opérations de maintien de la paix :			
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 364,6	1 841,6	1 703,3

3) *Ressources extrabudgétaires*

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
Services :			
Aux structures administratives extrabudgétaires	4 600,3	5 273,8	5 457,0
Total	241 119,3	247 296,2	252 145,7

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, conformément aux arrangements de partage des coûts, soit 56 185 000 dollars pour 2010-2011, et des montants prévus de 61 991 400 dollars pour 2012-2013 et de 62 076 900 dollars pour 2014-2015.

Tableau 34.9 Postes (budget ordinaire)^a

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^b		Fonds extrabudgétaires ^c			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	—	—	—	—	4	4
P-5	8	7	—	—	—	—	—	—	8	7
P-4/3	41	36	—	—	1	1	—	—	42	37
P-2/1	7	7	—	—	1	1	—	—	8	8
Total partiel	63	57	—	—	2	2	—	—	65	59
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	8	8	—	—	—	—	—	—	8	8
Autres classes	178	170	—	—	—	—	13	14	191	184
Total partiel	186	178	—	—	—	—	13	14	199	192
Catégories diverses										
Agents de sécurité	314	308	—	—	3	3	9	9	326	320
Agents locaux	509	497	—	—	—	—	—	—	509	497
Total partiel	823	805	—	—	3	3	9	9	835	817
Total	1 072	1 040	—	—	5	5	22	23	1 099	1 068

^a Non compris les postes relevant des activités cofinancées, qui figurent dans le tableau 34.11.

^b Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Ressources nécessaires financées à l'aide des fonds extrabudgétaires constitués de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

3. Activités cofinancées

Tableau 34.10 Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

1) Montant global des ressources budgétaires (activités cofinancées)

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
B. Programme de travail							
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	29 081,5	28 404,0	(66,7)	(0,2)	28 337,3	1 355,8	29 693,1
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs							

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	203 366,6	221 684,7	262,0	0,1	221 946,7	9 701,5	231 648,2
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	11 350,8	14 043,7			14 043,7	519,6	14 563,3
C. Appui au programme	115,3	–	–	–	–	–	–
Total partiel (1)	243 914,2	264 132,4	195,3	0,1	264 327,7	11 576,9	275 904,6

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
Opérations de maintien de la paix :			
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	5 264,1	6 222,3	6 241,3

3) Ressources extrabudgétaires

Source de financement	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant prévu)	2014-2015 (montant prévu)
Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies	1 041,3	781,1	785,8
Total	250 219,6	271 135,8	282 931,7

Tableau 34.11 Postes (activités cofinancées)

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Fonds extrabudgétaires ^b			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-1	7	7	—	—	—	—	—	—	7	7
P-5	30	30	—	—	1	1	—	—	31	31
P-4/3	311	312	1	—	10	10	—	—	322	322
P-2/1	14	14	—	—	—	—	—	—	14	14
Total partiel	363	364	1	—	11	11	—	—	375	375

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Fonds extrabudgétaires ^b			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Autres classes	26	26	–	–	2	2	–	–	28	28
Total partiel	30	30	–	–	2	2	–	–	32	32
Catégories diverses										
Agents de sécurité	155	153	–	–	–	–	–	–	155	153
Agents locaux	410	410	–	–	–	–	–	–	410	410
Total partiel	565	563	–	–	–	–	–	–	565	563
Total	958	957	1	–	13	13	–	–	972	970

^a Ressources nécessaires financées exclusivement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Ressources nécessaires financées à l'aide des fonds extrabudgétaires constitués de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives extrabudgétaires.

Autres informations

- 34.16 Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans la limite des effectifs disponibles d'administrateurs et d'agents des services généraux, pour les activités de suivi et d'évaluation au cours de l'exercice biennal 2014-2015, s'établit à 2 031 600 dollars prélevés sur le budget ordinaire et correspondent à 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes) au sein du Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et aux coûts d'appui connexes, au titre de la composante Direction exécutive et administration.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 964 600 dollars

- 34.17 Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et les proches collaborateurs de son bureau sont chargés de gérer le système de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de définir la politique de sécurité, de formuler des recommandations concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'assurer la sûreté et la sécurité générales des fonctionnaires des Nations Unies, qui sont plus de 150 000, ainsi que des quelque 300 000 membres de leur famille concernés, répartis dans plus de 150 lieux d'affectation, la plupart considérés à haut risque. Au vu de ses nombreuses responsabilités à l'échelle du système, des contacts qu'il doit entretenir à l'extérieur, de la taille et du mandat du Département qu'il gère et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations lors de ses congés ou en son absence, le Secrétaire général adjoint est secondé par un Sous-Secrétaire général dont les principales responsabilités concernent le fonctionnement interne et l'administration quotidienne du Département.

- 34.18 Pour gérer le Département, le Secrétaire général adjoint dispose actuellement de l'appui du Service des politiques et de la mise aux normes, résultat de la fusion entre le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination et la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Le Service des politiques et de la mise aux normes est chargé d'élaborer et d'adopter des politiques et normes communes à tous les niveaux du système de gestion de la sécurité et de fournir des conseils à ce sujet, de rédiger et de tenir à jour le Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que le Manuel des opérations de gestion de la sécurité, de rédiger des rapports à l'intention des organes délibérants, d'assumer des fonctions de secrétariat pour le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et de conduire des contrôles de conformité dans toutes les entités des Nations Unies, y compris dans les villes sièges et dans les missions extérieures du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques.

Tableau 34.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières et assurer l'adoption et le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des membres de leur famille concernés ainsi que des installations et des biens

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Ressources humaines et financières suffisantes à la réalisation du programme de travail	a) Utilisation effective et efficace des ressources du budget ordinaire <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des crédits approuvés qui sont dépensés) 2010-2011 : 99 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %
b) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies	b) i) Augmentation du pourcentage de politiques, procédures et normes opérationnelles communes élaborées ou révisées et régulièrement mises à jour <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 80 % 2012-2013 (estimation) : 90 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Augmentation du pourcentage d'organismes du système des Nations Unies respectant les normes minimales de sécurité opérationnelle et les politiques et procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires, du personnel associé, des membres de leur famille concernés ainsi que des installations et des biens

Mesure des résultats

(Pourcentage de lieux d'affectation respectant, dans leur intégralité ou presque (à savoir, à au moins 80 %), les normes minimales de sécurité opérationnelle du pays)

2010-2011 : 72 %

2012-2013 (estimation) : 75 %

2014-2015 (objectif) : 75 %

Mesure des résultats

(Pourcentage de recommandations de mise en conformité appliquées pendant l'exercice considéré)

2010-2011 : 68 %

2012-2013 (estimation) : 68 %

2014-2015 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

- 34.19 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) aucun cas de force majeure ne fait évoluer la situation de façon inattendue; b) des candidates et des candidats qualifiés originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés se présentent; et c) toutes les parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui afin d'atteindre l'objectif du programme, notamment le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des membres de leur famille concernés, ainsi que des installations et des biens.

Produits

- 34.20 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants (budget ordinaire) :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du système de gestion de la sécurité, y compris le rapport annuel sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies; rapports annuels sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales; rapports spéciaux, selon que de besoin (10);
 - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations (10);

- iii) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations (10);
- iv) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations (10);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Missions d'établissement des faits : missions d'inspection et de contrôle de conformité, selon la nature de l'activité (40); élaboration et diffusion de rapports sur le respect des normes assortis de recommandations fondées sur les constats de ces missions; suivi des progrès accomplis dans l'application des recommandations et établissement de rapports à ce sujet; élaboration de méthodes d'auto-évaluation et mise en place d'un système d'auto-évaluation du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle;
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : regroupement de l'élaboration, harmonisation et adoption, dans tous les lieux d'affectation, de politiques, procédures et normes opérationnelles essentielles du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et adoption de pratiques optimales en matière de sécurité (1); création et gestion d'un système centralisé de recrutement et de gestion des carrières du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté (1);
 - iii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : participation aux activités du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires en matière de sûreté et de sécurité; coordination des activités du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité; organisation des réunions du Réseau; établissement et distribution des rapports du Réseau et du Comité de haut niveau sur la gestion (6);
- b) Coopération technique : stages, séminaires et ateliers : institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité du Département.

34.21 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 34.13.

Tableau 34.13 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration (budget ordinaire)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	7 336,3	5 950,5	24	19
Autres objets de dépense	1 114,1	1 014,1	–	–
Total	8 450,4	6 964,6	24	19

- 34.22 Les crédits demandés au titre du budget ordinaire, d'un montant de 6 964 600 dollars, soit une baisse de 1 485 800 dollars, permettraient de financer 19 postes [1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 5 G(AC)] (5 950 500 dollars) et d'autres objets de dépense, à savoir les services de consultants, les voyages, les frais généraux de fonctionnement ainsi que l'achat de fournitures et d'accessoires (1 014 100 dollars), comme indiqué dans le tableau 34.13.
- 34.23 La baisse de 1 385 800 dollars des crédits demandés à la rubrique Postes, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, est expliquée au point 3 du tableau 34.5 : « Suppression d'un poste d'assistant spécial, d'un poste de spécialiste de la communication, d'un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité et de deux postes d'assistant d'équipe », et tient à : a) la suppression proposée d'un poste d'assistant spécial (P-5) et d'un poste de spécialiste de la communication (P-4) au bureau du Secrétaire général adjoint (778 700 dollars); et b) la suppression proposée d'un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), d'un poste d'assistant (contrôle de conformité) [agent des services généraux (Autres classes)] et d'un poste d'assistant chargé des questions de politique [agent des services généraux (Autres classes)] au Service des politiques et de la mise aux normes (607 100 dollars). Comme indiqué au point 3 du tableau 34.5, la baisse de 100 000 dollars des crédits demandés à la rubrique Autres objets de dépense, proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, tient à la diminution des montants prévus au titre des voyages, le nombre de missions d'évaluation et de contrôle des conditions de sûreté et de sécurité devant être effectuées dans les lieux d'affectation hors Siège ayant diminué.

B. Programme de travail

- 34.24 La répartition par composante des ressources prévues pour les activités relevant du budget ordinaire et pour les activités cofinancées (montant global) est indiquée dans les tableaux 34.14 et 34.15, respectivement.

1. Ressources nécessaires pour les activités inscrites au budget ordinaire

Tableau 34.14 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Programme de travail				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	163 846,4	160 410,4	1 019	996
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	52 185,8	52 248,8	—	—
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	7 043,1	6 094,2	12	9
Total partiel	223 075,3	218 753,4	1 031	1 005

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	1 841,6	1 703,3	5	5
C. Ressources extrabudgétaires	5 273,8	5 457,0	22	23
Total	230 190,7	225 913,7	1 058	1 033

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux accords de partage des dépenses, d'un montant estimatif de 61 991 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et de 62 076 900 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

2. Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montant global)

Tableau 34.15 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Programme de travail				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	28 404,0	28 337,3	160	158
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs				
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	221 684,7	221 946,7	766	766
Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	14 043,7	14 043,7	33	33
Total partiel	264 132,4	264 327,7	959^a	957
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	6 222,3	6 241,3	13	13
C. Ressources extrabudgétaires	781,1	785,8	—	—
Total	271 135,8	271 354,8	972	970

^a Dont un poste temporaire approuvé pour l'exercice 2012-2013.

Sous-programme 1 Coordination de la sécurité et de la sûreté

Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montant global avant actualisation des coûts) : 28 337 300 dollars

Dont : a) Part inscrite au budget ordinaire : 6 432 600 dollars
b) Part inscrite au budget des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 21 904 700 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), pour les activités relevant seulement du budget ordinaire : 160 410 400 dollars

- 34.25 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement à la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège, ainsi que des services de sûreté et de sécurité des autres villes sièges et des commissions régionales. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 28 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. La Division assure la direction stratégique et l'administration des services de sûreté et de sécurité des bureaux hors Siège, des commissions régionales et des tribunaux internationaux. Elle fournit des orientations générales et opérationnelles, assure l'encadrement technique des services de sûreté et de sécurité, notamment en matière de gestion des risques liés à la sûreté et à la sécurité, d'évaluation des menaces et des risques, de sécurité physique, de recrutement, de formation et de supervision des projets liés à la sûreté et à la sécurité. Elle assure également la coordination pour tout ce qui touche à la sécurité des installations et aux services de sécurité pour les départements de l'Organisation, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations, à qui elle fournit des services de conseils et pour qui elle organise des consultations. La Division est aussi chargée d'assurer, de manière systématique et coordonnée, la protection des hauts responsables de l'Organisation, qui est confiée au Groupe de coordination de la protection.

Tableau 34.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer la sécurité des membres du personnel, des représentants, des personnalités de passage et des autres visiteurs dans les locaux des villes sièges et des commissions régionales de l'Organisation et éviter que les biens et installations de l'Organisation ne soient endommagés

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Instauration de conditions permettant de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	a) i) Augmentation du pourcentage de normes minimales de sécurité opérationnelle appliquées dans les villes sièges et les commissions régionales <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de normes minimales de sécurité opérationnelle appliquées dans tous les lieux d'affectation) 2010-2011 : 94 % 2012-2013 (estimation) : 96 % 2014-2015 (objectif) : 97 %

	ii) Réduction du nombre d'intrusions dans les locaux de l'ONU <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 15 2012-2013 (estimation) : aucune 2014-2015 (objectif) : aucune iii) Réduction du nombre de réclamations liées à la sécurité <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 75 2012-2013 (estimation) : 65 2014-2015 (objectif) : 60
b) Exécution d'opérations de protection rapprochée systématiques et coordonnées	b) Augmentation du nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées dans les villes sièges et les commissions régionales <i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées) 2010-2011 : 850 2012-2013 (estimation) : 900 2014-2015 (objectif) : 950
c) Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	c) Actualisation et mise à l'essai, comme prévu dans la phase administrative, des plans de crise, d'évacuation et d'urgence dans tous les lieux d'affectation <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage des lieux d'affectation où des plans d'évacuation sont en place, actualisés et mis à l'essai) 2010-2011 : 95 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

- 34.26 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties prenantes appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment le respect des politiques et procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires du système des Nations Unies, du personnel associé et des membres de leur famille concernés, ainsi que des installations; b) aucun cas de force majeure ne fait évoluer la situation de façon inattendue; et c) les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs respectent les réglementations en matière de sécurité, de sûreté et de protection contre les incendies.

Produits

34.27 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, sauf indication contraire) :

- a) Services de sécurité concernant les bureaux et les salles de conférence : contrôle des personnes, des véhicules et des paquets à l'entrée et à la sortie des locaux; exploitation et gestion du système de cartes d'accès et de plaquettes d'identité; confiscation des cartes d'identité ONU périmées; contrôles visant à déceler les armes cachées; services de sécurité pour les réunions, réceptions et manifestations spéciales; organisation de programmes de formation en matière de sécurité; hissage et descente des drapeaux des États Membres de l'Organisation;
- b) Services liés aux garages : filtrage des véhicules à l'entrée; inspection des véhicules de livraison; détection d'explosifs dans les véhicules;
- c) Services de protection rapprochée : protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation et autres personnalités; coordination des déplacements des personnalités avec les services de sécurité et de police du pays hôte;
- d) Services spéciaux : conduite d'enquêtes et prise de contact avec les services de police du pays hôte; analyse des tendances en matière de criminalité; évaluation des risques en matière de sécurité au niveau local et élaboration de programmes de prévention de la criminalité;
- e) Services de délivrance de laissez-passer et autres cartes d'identité ONU : délivrance de cartes d'identité ONU et tenue des dossiers correspondants;
- f) Services de sécurité matérielle : réalisation d'audits de sécurité matérielle; administration d'un système de contrôle des clefs; réparation et entretien de tous les systèmes de verrouillage, coffres-forts et systèmes de sécurité électronique (y compris les systèmes d'alarme, de détection des intrusions, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès);
- g) Services de détection des explosifs : maintien de moyens de détection des explosifs aux points d'entrée des véhicules et dans les secteurs où se tiennent des conférences, des réunions et des manifestations spéciales; examen de tout le courrier et de tous les colis entrants;
- h) Services d'intervention d'urgence et gestion des crises : gestion d'un centre de contrôle surveillant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept tous les systèmes de sécurité; gestion d'un système de commandement en cas d'événement grave et d'un plan de gestion des crises; intervention en cas d'événement grave dans les bureaux et locaux de l'Organisation au Siège et dans les principaux lieux d'affectation; mise en place de mesures de détection et de contre-surveillance à proximité de tous les bureaux et locaux de l'ONU; organisation de patrouilles motorisées ou pédestres, selon les besoins; constitution et tenue à jour de registres de personnes à contacter en cas d'urgence; contribution aux différents aspects de la préparation aux situations d'urgence ainsi que de la planification et de l'exécution d'évacuations des installations situées à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe; normalisation des procédures de sécurité;
- i) Services de sûreté : inspection des locaux de l'ONU, y compris les ascenseurs, les escaliers mécaniques et les machineries, en vue de vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie; organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides; coordination et exécution d'exercices d'évacuation en cas d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité; établissement de rapports et formulation de recommandations concernant les questions de sûreté; contrôle et inspection du système de détection des

incendies et des inondations et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU; remise d'équipements de protection aux fonctionnaires et aux employés contractuels; inspections sanitaires des cuisines; inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments ainsi qu'aux services de repas pour s'assurer que les normes sanitaires et d'hygiène sont respectées; traitement des réclamations liées à la sécurité;

- j) Services d'inspection : inspection des locaux en cas d'alerte à la bombe; interventions en cas d'alerte ou d'urgence de tout type; enquêtes sur les accidents de la circulation, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs ou des fonctionnaires, les cas de maladie concernant des visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou appartenant à l'ONU;
- k) Services de formation (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire) : maintien d'un niveau de compétence élevé en veillant à ce que le personnel de sécurité soit bien formé aux fonctions de sécurité de base et reçoive une formation interdisciplinaire dans des domaines techniques et spécialisés; services d'appui à la formation dispensés au Siège et dans les autres principaux lieux d'affectation, en collaboration avec la Section de la formation et du perfectionnement, de façon à garantir l'homogénéité des niveaux de formation dans l'ensemble du système.

34.28 La répartition des ressources du budget ordinaire consacrées aux activités prévues dans le cadre du sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 34.17.

Tableau 34.17 **Ressources du budget ordinaire nécessaires pour exécuter les activités prévues dans le cadre du sous-programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire ^a				
Postes	133 169,6	130 632,7	1 019	996
Autres objets de dépense	30 676,8	29 777,7	—	—
Total partiel	163 846,4	160 410,4	1 019	996
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	1 841,6	1 703,3	5	5
C. Ressources extrabudgétaires	5 273,8	5 457,0	22	23
Total	170 961,8	167 570,7	1 046	1 024

^a Y compris la part des dépenses relatives aux activités cofinancées du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne à la charge de l'ONU, qui s'élève à 6 410 100 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et à 6 432 600 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

34.29 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire s'élèvent à 160 410 400 dollars, soit une baisse de 3 436 000 dollars, et permettraient de financer 996 postes permanents (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 11 P-3, 4 P-2, 5 G(1°C), 155 G(AC), 308 ASS et 497 AL) (130 632 700 dollars) ainsi que les dépenses de fonctionnement (29 777 700 dollars), à savoir les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, et la part des dépenses du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne imputable à l'ONU, financée dans le cadre de

l'accord de partage des coûts conclu avec d'autres organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne, comme indiqué dans le tableau 34.18.

- 34.30 La diminution nette de 2 536 900 dollars des crédits demandés à la rubrique Postes, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, est expliquée au point 1 du tableau 34.5 : « redistribution de la charge de travail et réduction des ressources prévues au titre des communications », et tient à : a) la baisse de 2 988 200 dollars en raison de la suppression proposée de 23 postes (5 G(AC), 6 ASS et 12 AL); et b) l'augmentation de 451 300 dollars liée à l'effet-report de la création des 13 postes (5 G(AC) et 8 AL) inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.
- 34.31 Le montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense, qui s'élève à 29 777 700 dollars, soit une baisse de 899 100 dollars, doit servir à couvrir les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires afin d'assurer la sécurité pendant les périodes les plus chargées, les frais de voyage des membres du groupe assurant la protection rapprochée des hauts fonctionnaires, les frais de voyage afférant aux déplacements dans les bureaux hors Siège, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, et la part des dépenses du Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne imputable à l'ONU. La baisse nette de 899 100 dollars, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, est en partie expliquée au point 1 du tableau 34.5 et tient aux effets cumulés de :
- a) La baisse de 761 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui tient à une réduction des montants prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires à New York, Genève, Nairobi, Bangkok, Santiago et Beyrouth;
 - b) La diminution nette de 460 700 dollars au titre des services contractuels, tenant principalement à la baisse des montants prévus au titre des contributions aux services centraux de traitement des données et aux achats de matériel de bureautique, comme indiqué au point 1 du tableau 34.5, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, et à une diminution du nombre de séances de formation technique en matière de sécurité;
 - c) La baisse nette de 37 000 dollars au titre des fournitures et accessoires, les ressources nécessaires ayant été estimées en fonction des dépenses constatées par le passé;
 - d) La baisse nette de 128 200 dollars au titre de l'achat de mobilier et de matériel, compte tenu des dépenses passées, en partie contrebalancée par une augmentation nette de 54 800 dollars au titre des subventions et contributions, en application de l'accord local de partage des dépenses conclu avec Vienne;
 - e) L'augmentation nette de 29 500 dollars au titre des voyages;
 - f) La hausse nette de 403 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, tenant en grande partie à l'augmentation des ressources nécessaires pour financer l'entretien des systèmes de sécurité et de services divers au Siège, à New York.
- 34.32 Aux ressources du budget ordinaire viendront s'ajouter les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires (7 160 300 dollars, soit une hausse de 44 900 dollars) provenant des recettes au titre de l'appui aux programmes, à savoir du remboursement de services fournis par l'administration centrale au titre des activités, fonds ou programmes extrabudgétaires (5 457 000 dollars), ainsi que du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 703 300 dollars). Ces ressources extrabudgétaires et quotes-parts hors budget ordinaire permettraient de financer respectivement 23 et 5 postes, les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les services contractuels et les autres frais de fonctionnement à l'appui d'activités inscrites au budget ordinaire. Ce mode de financement contribue à apporter une réponse cohérente, efficace et rapide à

toutes les menaces liées à la sécurité ainsi qu'aux autres urgences, à atténuer les risques et à garantir l'application, dans l'ensemble des opérations de l'ONU sur le terrain, de politiques, normes et procédures opérationnelles de sécurité de qualité et fondées sur les pratiques de référence.

- 34.33 La répartition des ressources consacrées aux activités cofinancées prévues dans le cadre du sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 34.18.

Tableau 34.18 **Ressources nécessaires pour exécuter les activités cofinancées prévues dans le cadre du sous-programme 1 (Service de la sécurité et de la sûreté à Vienne, part imputable à Vienne)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Montant global des ressources budgétaires ^b				
Postes	25 022,8	24 956,1	160	158
Autres objets de dépense	3 381,2	3 381,2		
Total	28 404,0	28 337,3	160	158

^b La part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU s'élève à 6 410 100 dollars et à 6 432 600 dollars pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, respectivement.

- 34.34 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées, s'élevant à 28 337 300 dollars, soit une baisse de 66 700 dollars, permettrait de financer 158 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2/1, 2 G(1°C) et 153 ASS) (24 956 100 dollars) et les dépenses de fonctionnement (3 381 200 dollars). La baisse nette de 66 700 dollars à la rubrique Postes s'explique par la suppression de deux postes d'agent de sécurité [agent des services généraux (Autres classes)] (308 200 dollars) proposée en application de la résolution 67/248, en partie contrebalancée par une augmentation due à l'effet-report de la création de cinq postes d'agent de sécurité [agent des services généraux (Autres classes)] inscrite au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (241 500 dollars).
- 34.35 Le montant de 3 381 200 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense permettrait de financer les dépenses suivantes : personnel temporaire (autre que pour les réunions) (670 500 dollars) et heures supplémentaires (791 400 dollars), voyages (15 700 dollars), services contractuels divers (365 600 dollars), location et entretien du mobilier et du matériel et services divers (902 100 dollars), nettoyage et entretien des uniformes, communications, fournitures liées à la sécurité (358 200 dollars), remplacement du matériel de sécurité et de sûreté (273 400 dollars) et subventions et contributions (4 300 dollars).

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité
sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montant global avant actualisation des coûts) : 221 946 700 dollars

Dont : a) Part inscrite au budget ordinaire : 52 248 800 dollars
 b) Part inscrite au budget des autres organismes, fonds
 et programmes des Nations Unies : 169 697 900 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) pour les activités relevant seulement du budget ordinaire : 52 248 800 dollars

- 34.36 La responsabilité opérationnelle de la composante 1 du sous-programme 2 incombe principalement à la Division des opérations régionales. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 28 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Par le biais de ses bureaux régionaux, la Division est responsable des opérations de sécurité courantes menées par les bureaux hors Siège du Département de la sûreté et de la sécurité et leur personnel dans plus de 170 pays représentant 700 zones de sécurité désignées, de la prévention et de la planification préalable des incidents sur le terrain ainsi que des interventions lorsqu'ils se produisent, de la mobilisation des ressources, de la prestation, le cas échéant, d'une assistance sur le terrain aux responsables désignés dans l'exercice de leurs fonctions, et de la coordination des activités de gestion de crise dans les situations d'urgence.
- 34.37 La Division des opérations régionales est également responsable de la fourniture d'un appui technique et analytique aux activités hors Siège du Département. À ce titre, elle est constituée de groupes et de bureaux, dont le Groupe de l'analyse des menaces et des risques, créé en application des paragraphes 33 à 39, section XI, de la résolution 59/276, qui est la principale entité responsable, à l'échelle du système des Nations Unies, de la détection des nouvelles menaces, de la détermination des domaines de vulnérabilité et de l'élaboration de stratégies et de mesures d'atténuation des risques.
- 34.38 Les activités de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain sont régies par les politiques, procédures et programmes élaborés en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Constitué de cadres supérieurs chargés de contrôler la sécurité au sein de leurs entités respectives, le Réseau examine les politiques et les procédures et surveille leur application. Il fait des recommandations au Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat.
- 34.39 La Division assure la coordination des activités courantes avec les bureaux hors Siège et fournit des directives opérationnelles aux membres des services de sécurité sur le terrain. Elle dégage des ressources en personnel pour faire face aux besoins sur le terrain, prête son appui aux responsables désignés dans les situations d'urgence, fournit au Secrétaire général et à d'autres hauts fonctionnaires des informations à jour sur la sécurité et les menaces et apporte une aide importante en cas de situations de crise, notamment de prise d'otage. Le personnel de la Division se déplace fréquemment dans les régions où ont lieu des opérations pour prêter une assistance ou effectuer des missions d'évaluation.

Tableau 34.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer la sécurité et la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge et assurer l'efficacité des activités de programme des Nations Unies dans l'ensemble des lieux d'affectation

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité

a) i) Approbation par la Division des opérations régionales de mises à jour des évaluations des risques pour la sécurité

Mesure des résultats

(Pourcentage d'évaluations des risques pour la sécurité qui sont faites par les équipes de la coordination du dispositif de sécurité en coopération avec les autorités nationales des pays hôtes)

2010-2011 : 94 %

2012-2013 (estimation) : 100 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du pourcentage de normes minimales de sécurité opérationnelle et de normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux locaux et installations compatibles avec les évaluations des risques pour la sécurité qui sont mises en œuvre

Mesure des résultats

2010-2011 : 87 %

2012-2013 (estimation) : 85 %

2014-2015 (objectif) : 95 %

b) Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence et de crise et de la rapidité des interventions en cas de problèmes de sécurité

b) i) Augmentation du pourcentage de plans de sécurité de la Division des opérations régionales qui sont approuvés

Mesure des résultats

2010-2011 : 77 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 95 %

ii) Activation d'une cellule de crise par le Département de la sûreté et de la sécurité dans les trois heures suivant un important problème de sécurité

c) Amélioration du système de gestion de la sécurité	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 2,8 heures 2012-2013 (estimation) : 2,5 heures 2014-2015 (objectif) : 2 heures c) i) Augmentation du pourcentage de pays hôtes disposant de coordonnateurs pour les questions de sécurité <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 90 % 2012-2013 (estimation) : 93 % 2014-2015 (objectif) : 95 % ii) Augmentation du pourcentage de locaux, d'installations ou d'opérations relevant de fonds, programmes et organismes qui font l'objet de visites, d'évaluations et d'enquêtes en matière d'aide à la sécurité conduites par des agents de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité lorsqu'il n'y a pas d'agent de la sécurité en interne <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de visites, d'évaluations et d'enquêtes en matière d'aide à la sécurité par installation et par année) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 2
--	--

Facteurs externes

- 34.40 La composante 1 du sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;
 - b) Les dépenses qu'il faut éventuellement engager d'urgence à la suite de catastrophes survenues dans un pays, de conflits militaires, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel des Nations Unies n'obligent pas à modifier sensiblement l'affectation initiale des ressources;
 - c) Toutes les parties prenantes, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment en appliquant les politiques et les procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations.

Produits

- 34.41 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2014-2015 sont les suivants (budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire sauf indication contraire) :
- a) Examen et mise à jour annuels de l'analyse des menaces et des risques, des normes minimales de sécurité opérationnelle et des plans de sécurité;
 - b) Missions d'assistance et d'évaluation des risques pour la sécurité dans certains lieux d'affectation (30);
 - c) Exploitation en continu du centre de communications, de manière à maintenir le contact dans le monde entier avec les spécialistes de la sécurité du Département, à permettre une remontée rapide de l'information et à assurer les communications de base dans les situations de crise (budget ordinaire seulement);
 - d) Participation à des ateliers régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté; réunions et séminaires annuels sur le système de gestion de la sécurité et les pratiques de référence ainsi que les inspections de conformité (40); participation à des ateliers régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté (1);
 - e) Examen des modalités et des procédures qui régissent, au niveau des pays, la sécurité générale des bureaux, notamment les risques et les exercices d'incendie, la sécurité concernant les véhicules et les procédures d'évacuation des locaux; et organisation de stages de formation dans ce domaine.
- 34.42 La répartition des ressources du budget ordinaire consacrées aux activités prévues dans le cadre de la composante 1 du sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 34.20.

Tableau 34.20 **Ressources du budget ordinaire nécessaires pour exécuter les activités prévues dans le cadre de la composante 1 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) du sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire ^a				
Objets de dépense autres que les postes	52 185,8	52 248,8	—	—
Total	52 185,8	52 248,8	—	—

^a Ressources comprenant la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU au titre des activités liées à la coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et la part des coûts de l'assurance contre les actes de malveillance imputable au budget ordinaire de l'ONU.

- 34.43 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire (52 248 800 dollars), en augmentation de 63 000 dollars, servira uniquement à financer la part des activités cofinancées de la composante 1 du sous-programme incombant à l'ONU, à savoir : a) les coûts des activités de sécurité hors Siège cofinancées coordonnées par la Division des opérations régionales au Siège, comme il est indiqué dans le tableau 34.21 et aux paragraphes 35.45 et 35.46 ci-après (51 288 300 dollars); et b) le coût de l'assurance contre les actes de malveillance concernant le personnel hors Siège (960 500 dollars).
- 34.44 La répartition des ressources consacrées aux activités cofinancées relatives à la composante 1 du sous-programme 2 est indiquée ci-après.

Tableau 34.21 **Ressources nécessaires pour exécuter les activités cofinancées relatives à la composante 1 (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) du sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Montant global des ressources budgétaires ^a				
Postes	166 066,2	166 328,2	766	766
Autres objets de dépense	55 618,5	55 618,5		
Total partiel	221 684,7	221 946,7	766	766
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	6 222,3	6 241,3	13	13
Total	227 907,0	228 188,0	779	779

^a La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant affecté aux activités cofinancées pour la composante 1 du sous-programme 2 s'élève à 52 185 800 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et à 52 248 000 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

- 34.45 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées s'élevant à 221 946 700 dollars, en augmentation de 262 000 dollars, permettra de financer les 766 postes permanents (1 D-2, 6 D-1, 27 P-5, 184 P-4, 106 P-3, 13 P-2, 1 G(1^e C), 20 G(AC) et 408 AL) (166 328 200 dollars), et des dépenses opérationnelles (55 618 500 dollars). L'augmentation de 262 000 dollars au titre des postes s'explique par l'effet-report des 10 postes d'agent local créés au cours de l'exercice 2012-2013.
- 34.46 Le montant de 55 618 500 dollars demandé au titre des autres objets de dépense servira à couvrir les dépenses suivantes : a) autres dépenses de personnel (10 157 400 dollars), y compris les heures supplémentaires (387 600 dollars) et le coût total de la prime d'assurance contre les actes de malveillance perpétrés à l'encontre du personnel des services extérieurs (9 769 800 dollars); b) services de conseils d'experts pour évaluer les risques de sécurité sur le terrain (220 300 dollars); c) déplacements des officiers traitants sur le terrain et des responsables de la sécurité des bureaux extérieurs qui se rendent au Siège pour des consultations ou des stages de formation (10 069 200 dollars); d) services contractuels d'appui administratif fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement sur le terrain (12 777 500 dollars) et services informatiques fournis au personnel de la Division des opérations régionales (224 500 dollars); e) frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs, notamment frais de location et d'entretien des locaux, frais d'entretien des véhicules et du matériel de sécurité, de communication et de bureau, et dépenses de communication (14 896 200 dollars); f) achats de fournitures diverses destinées aux

bureaux extérieurs (5 384 000 dollars); g) remplacement du matériel de bureautique et de sécurité dans les bureaux extérieurs (1 889 400 dollars). L'augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels liés à l'informatique sera couverte par la redistribution interne des ressources.

- 34.47 Les ressources budgétaires seront complétées par des quotes-parts supplémentaires de 6 241 300 dollars, en augmentation de 19 000 dollars, provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ces ressources permettront de financer 13 postes, une partie des frais de voyage du personnel, des services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement à l'appui des activités cofinancées afin de limiter les risques et d'assurer l'application de politiques, de normes et de procédures opérationnelles de qualité fondées sur les pratiques de référence en matière de sécurité, dans toutes les opérations hors Siège de l'ONU.

Composante 2

Appui aux bureaux extérieurs

Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montant global avant actualisation des coûts) : 14 043 700 dollars

Dont : a) Part inscrite au budget ordinaire : 3 395 500 dollars
 b) Part inscrite au budget des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies : 10 648 200 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) pour les activités relevant seulement du budget ordinaire : 6 094 200 dollars

- 34.48 La composante 2 du sous-programme 2 relève du Service de l'appui aux bureaux extérieurs. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au programme 28 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Le Service de l'appui aux bureaux extérieurs se compose : a) de la Section de la formation et du perfectionnement, qui comprend un centre de formation régional à Nairobi; b) du Groupe de la gestion du stress traumatique; c) du Groupe de la gestion des situations de crise et la Section de la gestion de l'information, qui continueront de s'attacher à créer des conditions propres à réduire au minimum le nombre d'incidents liés à la sécurité, par les moyens suivants : en élaborant, à partir des normes relatives à la formation à la sécurité et à la gestion du stress traumatique, un programme de formation cohérent pour tous les acteurs du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; en organisant des ateliers et séminaires régionaux sur les questions de sécurité et de gestion du stress; en élaborant des supports de formation et en les actualisant, compte tenu des besoins des deux sexes; en fournissant des services de soutien psychologique au personnel ayant subi un stress traumatique, selon les besoins; et en mettant au point des systèmes permettant de garantir à tous les fonctionnaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies l'accès à l'information et aux outils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Tableau 34.22 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Apporter des connaissances et des compétences en matière de sûreté et de sécurité à tous les acteurs concernés dans le système des Nations Unies et réduire ou prévenir le stress traumatique

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique

a) i) Formation à la gestion du stress d'au moins 96 % des fonctionnaires travaillant dans les lieux d'affectation à haut risque et des membres de leur famille

Mesure des résultats

2010-2011 : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

2012-2013 (estimation) : 95 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

2014-2015 (objectif) : 96 % des fonctionnaires et des membres de leur famille

ii) Augmentation du nombre de conseillers de l'ONU ou d'organismes partenaires ayant reçu une formation à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence

Mesure des résultats

2010-2011 : 60 conseillers

2012-2013 (estimation) : 90 conseillers

2014-2015 (objectif) : 120 conseillers

iii) Apport d'une aide psychologique d'urgence ou d'un soutien post-traumatique à au moins 97 % des fonctionnaires des Nations Unies touchés par une crise

Mesure des résultats

2010-2011 : 95 % des fonctionnaires touchés

2012-2013 (estimation) : 95 % des fonctionnaires touchés

2014-2015 (objectif) : 97 % des fonctionnaires touchés

b) Renforcement des capacités des participants au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, des responsables (agents habilités et membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité) et des fonctionnaires

b) Participation accrue aux activités de formation à la sécurité

Mesure des résultats

(Pourcentage des conseillers principaux pour les questions de sécurité participant à des activités de formation)

2010-2011 : 90 %
2012-2013 (estimation) : 95 %
2014-2015 (objectif) : 100 %

(Pourcentage des conseillers pour les questions de sécurité participant au programme de formation de niveau intermédiaire)

2010-2011 : 60 %
2012-2013 (estimation) : 85 %
2014-2015 (objectif) : 100 %

(Pourcentage des conseillers pour les questions de sécurité participant au programme de certification en matière de sécurité)

2010-2011 : 90 %
2012-2013 (estimation) : 100 %
2014-2015 (objectif) : 100 %

(Pourcentage des assistants de sécurité locaux participant à des activités de formation)

2010-2011 : 50 %
2012-2013 (estimation) : 70 %
2014-2015 (objectif) : 95 %

(Pourcentage des responsables désignés participant à des activités de formation)

2010-2011 : 85 %
2012-2013 (estimation) : 90 %
2014-2015 (objectif) : 100 %

(Pourcentage des agents habilités par intérim membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité qui ont participé à des activités de formation)

2010-2011 : 75 %
2012-2013 (estimation) : 90 %
2014-2015 (objectif) : 95 %

c) Mise en place de moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements aux membres du système de gestion de la sécurité

c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires et de personnes à leur charge que l'on peut localiser à tout moment, quel que soit le lieu d'affectation

Mesure des résultats

2010-2011 : 95 %
2012-2013 (estimation) : 95 %
2014-2015 (objectif) : 96 %

ii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires exerçant des responsabilités dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

qui ont accès aux outils de gestion de l'information proposés sur le site Web du Département (www.unsmin.org), dont le système de niveaux d'insécurité, le questionnaire sur la vulnérabilité des locaux, le dispositif budgétaire de partage des dépenses, le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage, les consignes de sécurité à l'intention des voyageurs, le répertoire du personnel et la base de données des lieux d'affectation des Nations Unies

Mesure des résultats

2010-2011 : 90 %

2012-2013 (estimation) : 95 %

2014-2015 (objectif) : 96 %

d) Capacité de fournir des conseils et des orientations aux membres du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies afin qu'ils prennent des décisions éclairées concernant la sécurité aérienne, l'atténuation des risques et la planification des opérations dans la perspective des voyages effectués dans le monde entier par les fonctionnaires sur des lignes aériennes commerciales (internationales ou nationales) ou autres

d) Élargissement de la diffusion d'informations sur la sécurité concernant les lignes régulières commerciales

Mesure des résultats

(Nombre de visites au site sur la gestion des risques de sécurité aérienne proposé par le Département de la sûreté et de la sécurité)

2010-2011 : 2 800

2012-2013 (estimation) : 10 000

2014-2015 (objectif) : 20 000

Facteurs externes

34.49 La composante 2 du sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;
- b) Toutes les parties prenantes, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre l'objectif du programme, notamment en se conformant aux politiques et procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations;
- c) Les modules de formation « Notions de base de sécurité sur le terrain pour le personnel des Nations Unies » et « Cours avancé de sécurité sur le terrain » et la révision de leur contenu, de même que la mise en service et l'entretien du système de gestion de l'enseignement à distance, continuent d'être financés par les donateurs;
- d) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans des pays, d'attentats terroristes perpétrés contre des installations ou des membres du personnel

des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources.

Produits

34.50 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Présidence du Groupe de travail sur la gestion du stress traumatique et du Groupe de travail sur la formation à la sécurité du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, et participation aux réunions et aux ateliers de formation du Réseau et aux réunions des divers groupes de travail sur la gestion du stress traumatique et sur la formation en vue de favoriser l'établissement ainsi que la diffusion et la mise en application à l'échelle du système des Nations Unies de normes de sûreté et de sécurité qui lui sont propres;
- b) Déploiement, au besoin, d'équipes itinérantes de formation ou de spécialistes de la formation qui assureront ou faciliteront l'exécution des programmes de formation à la sécurité des autres organismes, fonds, programmes et organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies;
- c) Élaboration et diffusion de supports d'information et de communication sur la gestion du stress;
- d) Uniformisation des instructions des Nations Unies sur la gestion du stress traumatique, avec le concours d'experts extérieurs de haut niveau représentant les grands courants mondiaux qui existent actuellement en la matière;
- e) Mise au point de divers systèmes de gestion de l'information hautement prioritaires qui appuient le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et notamment :
 - i) Des systèmes d'aide à la décision destinés aux responsables de la sécurité dans le cadre du dispositif d'application du principe de responsabilité;
 - ii) Des outils d'aide à la gestion des crises;
 - iii) Une base de données exhaustive sur la formation;
 - iv) Un portail pour la mise en commun d'informations de fond par les spécialistes de la gestion du stress;
 - v) Un système d'intégration des données relatives aux ressources humaines provenant d'Atlas et du Système intégré de gestion;
 - vi) Un système permettant de suivre les résultats des évaluations de la conformité;
 - vii) Un système d'établissement de cartes d'identité à l'échelle mondiale;
- f) Apport d'un soutien psychosocial au personnel des Nations Unies lors de situations d'urgence à grande échelle ou à la suite d'événements traumatisants isolés;
- g) Révision et mise à jour, au besoin, des supports et des normes de formation à la sécurité à l'intention des fonctionnaires, des agents de sécurité et des agents habilités ou membres des équipes de gestion de la sécurité;
- h) Formation de conseillers des Nations Unies et de conseillers locaux indépendants aux procédures de gestion du stress traumatique en vigueur dans le système des Nations Unies;

- i) Publication et distribution de la version révisée des CD-ROM « Notions de base de sécurité sur le terrain pour le personnel des Nations Unies » et « Cours avancé de sécurité sur le terrain » dans tous les pays et lieux d'affectation où se trouve du personnel des Nations Unies;
- j) Organisation et assistance à l'organisation d'ateliers de formation destinés aux nouveaux agents habilités et aux conseillers principaux pour les questions de sécurité, aux membres des équipes de gestion de la sécurité et aux agents de sécurité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et mise en place d'un programme de certification en matière de sécurité à l'intention des nouveaux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain;
- k) Organisation, à l'intention de certains membres du personnel, de cours sur les notions élémentaires ou approfondies de gestion des situations de prise d'otages.

34.51 La répartition des ressources du budget ordinaire consacrées aux activités prévues dans le cadre de la composante 2 du sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 34.23.

Tableau 34.23 **Ressources du budget ordinaire nécessaires pour exécuter les activités prévues dans le cadre de la composante 2 du sous-programme 2 (appui aux bureaux extérieurs)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	3 383,1	2 434,2	12	9
Autres objets de dépense ^a	3 660,0	3 660,0	–	–
Total	7 043,1	6 094,2	12	9

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, d'un montant de 3 395 500 dollars pour 2012-2013 et pour 2014-2015.

- 34.52 Le montant de 6 094 200 dollars prévu au titre des ressources du budget ordinaire, en baisse de 948 900 dollars, permettra de maintenir neuf postes [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)] affectés au dispositif de gestion des crises du Siège (2 434 200 dollars), et de couvrir des besoins opérationnels (3 660 000 dollars). La diminution de 948 900 dollars à la rubrique Postes tient à la suppression proposée de trois postes de spécialiste de la gestion des crises (1 P-4 et 2 P-3), comme indiqué à la rubrique 2 du tableau 34.5 (Redistribution des fonctions liées à la gestion des crises), en application de la résolution 67/648 de l'Assemblée générale.
- 34.53 Le montant de 3 660 000 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense couvrirait : a) les frais généraux de fonctionnement, y compris les dépenses de communication et les dépenses d'entretien du mobilier et du matériel (107 500 dollars); b) des fournitures et accessoires divers (12 700 dollars); c) l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel de bureautique (144 300 dollars), ainsi que la part imputable à l'ONU (3 395 500 dollars) des dépenses cofinancées relevant de la composante appui aux bureaux extérieurs du sous-programme, qui sont présentées dans le tableau 34.24 ci-dessous.
- 34.54 La répartition des ressources consacrées aux activités cofinancées prévues dans le cadre de la composante 2 du sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 34.24.

Tableau 34.24 **Ressources nécessaires pour exécuter les activités cofinancées prévues dans le cadre de la composante 2 (appui aux bureaux extérieurs) du sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013 ^a	2014-2015
A. Montant global des ressources budgétaires				
Postes	9 185,2	9 517,7	33	33
Autres objets de dépense	4 858,5	4 526,0	–	–
Total partiel	14 043,7	14 043,7	33	33
B. Ressources extrabudgétaires	781,1	785,8	–	–
Total	14 824,8	14 829,5	33	33

^a Y compris un poste temporaire de spécialiste du contrôle des risques aériens (P-4) en 2012-2013, qu'il est proposé de transformer en poste permanent à partir de 2014-2015.

- 34.55 Le montant global des ressources budgétaires prévues pour les activités cofinancées, s'élevant à 14 043 700 dollars, permettrait de financer 33 postes [1 D-1, 2 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 G(1°C), 6 G(AC) et 2 AL)] (9 517 700 dollars), y compris la transformation proposée d'un poste temporaire P-4 en poste permanent, ainsi que des dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 526 000 dollars. Le montant proposé couvre aussi le gain par transfert d'un poste P-4 de formateur médical, dont le titulaire serait transféré de la Section de la formation et du perfectionnement du Siège au centre régional de formation de Nairobi, qui disposerait désormais des deux formateurs spécialisés dans l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence qu'exige la conduite des cours sur ce sujet.
- 34.56 L'augmentation nette de 332 500 dollars à la rubrique Postes (9 517 700 dollars) s'explique par : a) la transformation proposée d'un poste temporaire P-4 de spécialiste du contrôle des risques aériens en poste permanent (342 700 dollars); b) une diminution de 10 200 dollars découlant du non-renouvellement des dépenses consacrées au poste temporaire P-4 en question, compensé en partie par l'effet-report d'un poste P-3 créé au centre de formation régional de Nairobi au cours de l'exercice 2012-2013. Il est proposé de réaffecter des ressources de la rubrique Autres objets de dépense à la rubrique Postes pour couvrir la transformation du poste temporaire en poste permanent.
- 34.57 Le montant de 4 526 000 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, en baisse de 332 500 dollars, permettrait de couvrir les éléments suivants : a) voyages du personnel au titre de missions sur le terrain liées à des situations d'urgence (1 268 600 dollars); b) travaux contractuels pour les services techniques de sécurité aérienne, formation spécialisée du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté et travaux contractuels d'imprimerie (2 702 100 dollars); c) frais généraux de fonctionnement, y compris les communications, la location de mobilier et de matériel de bureautique (538 200 dollars); d) fournitures et accessoires (17 100 dollars). La réduction nette de 332 500 dollars s'explique par : a) une baisse des dépenses relatives aux voyages du fait du transfert au centre de formation de Nairobi du formateur médical P-4 actuellement basé au Siège (110 200 dollars); b) une baisse des montants prévus pour les services contractuels liés aux travaux d'imprimerie et à la formation (222 300 dollars).

- 34.58 Les ressources budgétaires seront complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant de 785 800 dollars, en hausse de 4 700 dollars, provenant de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies. Ces ressources permettraient de couvrir les dépenses au titre des services de consultants, des voyages du personnel, des services contractuels et d'autres dépenses de fonctionnement, et de financer l'élaboration et la diffusion auprès des fonctionnaires des Nations Unies d'informations sur la sécurité et la sûreté ainsi que la mise au point de processus d'information destinés à aider le Département à s'acquitter de sa fonction consistant à assurer l'application, dans l'ensemble des opérations hors Siège des Nations Unies, de politiques, de normes et de procédures de sécurité de qualité, s'appuyant sur les pratiques optimales.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires – budget ordinaire (avant actualisation des coûts) :
7 953 600 dollars

- 34.59 Le Service administratif appuie les organes fonctionnels dans l'exécution des activités de fond confiées au Département en fournissant des services d'appui administratif et d'appui au programme relevant de la gestion financière, de la gestion du personnel et de l'administration générale. Il aide le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité à élaborer le plan-programme biennal, à établir le budget-programme, à en suivre l'exécution et à en rendre compte, à gérer les ressources extrabudgétaires et à planifier, à contrôler et à coordonner la répartition des crédits demandés pour l'administration générale. En outre, le Bureau exécutif est responsable de la sélection et de la gestion des carrières des conseillers pour les questions de sécurité et des administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité affectés à des postes hors Siège. Le Service coordonne également avec le PNUD les services d'appui fournis par ce dernier aux bureaux chargés de la sécurité sur le terrain, et collabore également avec l'administration locale des villes accueillant des bureaux hors Siège et des commissions régionales afin de veiller à la cohérence des dispositions administratives relatives aux services de sécurité et de sûreté locaux.
- 34.60 La répartition des ressources (budget ordinaire) pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 34.25.

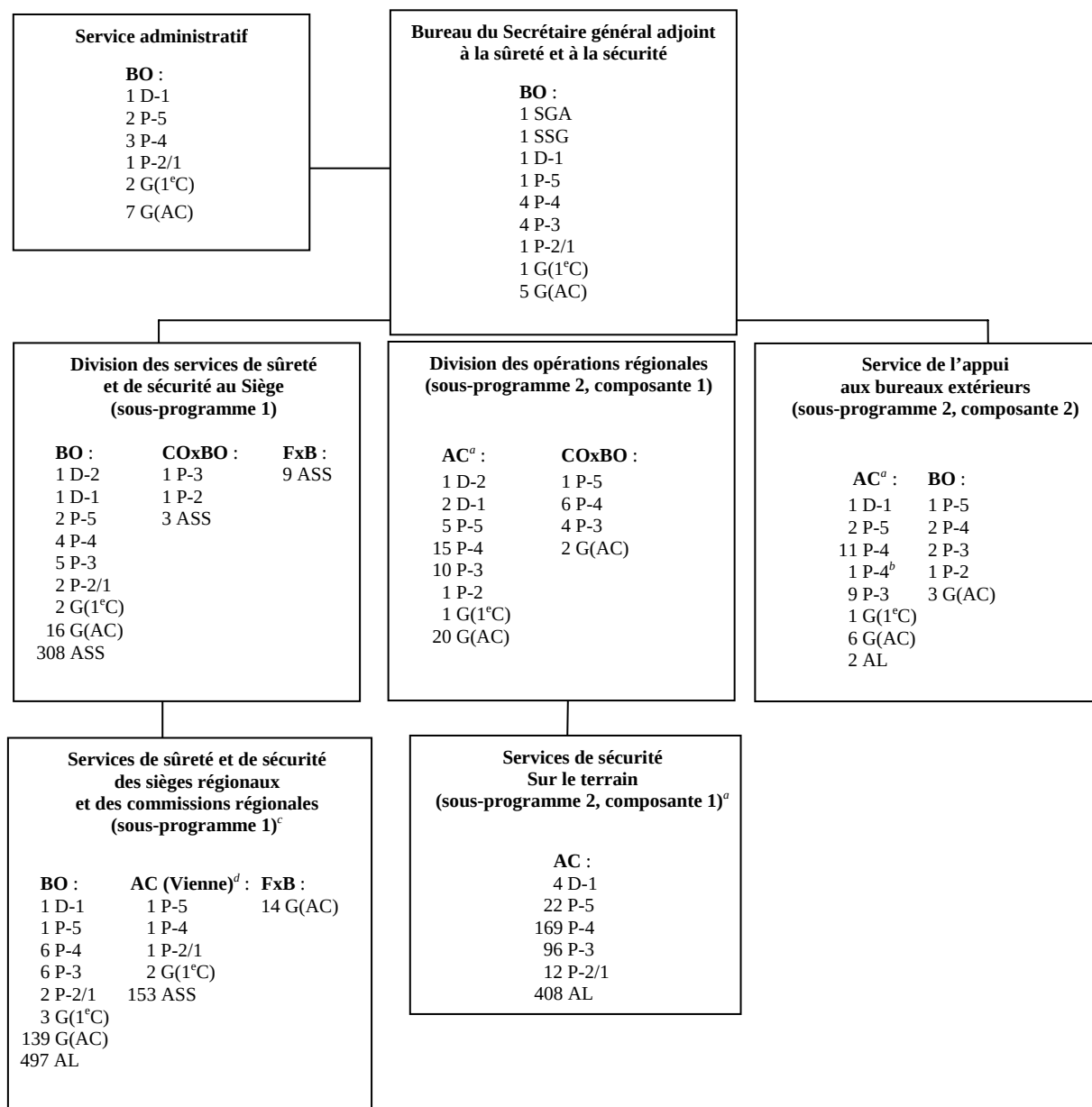
Tableau 34.25 **Ressources nécessaires (budget ordinaire) : appui au programme**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	4 113,0	3 957,2	17	16
Autres objets de dépense	4 542,1	3 996,4	–	–
Total	8 655,1	7 953,6	17	16

-
- 34.61 Le montant de 7 953 600 dollars relevant du budget ordinaire, en diminution de 701 500 dollars, permettra de financer le maintien de 16 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-2/1, 2 G(1°C) et 7 G(AC)] à hauteur de 3 957 200 dollars et les autres objets de dépense à hauteur de 3 996 400 dollars. La diminution de 155 800 dollars au titre des postes correspond à la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), comme il est indiqué au point 1 du tableau 34.6 et dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015.
- 34.62 Les autres objets de dépense, d'un montant de 3 996 400 dollars, en diminution de 545 700 dollars, couvriront : a) les autres dépenses de personnel nécessaires pour assumer la charge de travail pendant les périodes de pointe (521 700 dollars); b) les frais de voyage du personnel pour coordonner la fourniture de services administratifs dans les principaux lieux d'affectation (98 900 dollars); c) les services contractuels couvrant la part du Département dans les services informatiques centralisés (314 600 dollars); d) les frais généraux de fonctionnement, dont la location des locaux, les communications et la location de mobilier et de matériel (2 654 300 dollars); e) les fournitures et accessoires (289 200 dollars); et f) l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel de bureautique (117 700 dollars). La diminution de 545 700 dollars est due aux facteurs suivants : a) une utilisation plus rationnelle des télécommunications, comme il est indiqué au point 1 du tableau 34.6 et dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (210 800 dollars); et b) une diminution des dépenses au titre des services informatiques (344 000 dollars), qui fait suite à la décision de transférer les dépenses d'appui informatique de la coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain (sous-programme 2, composante 1) traité au Siège aux activités cofinancées. Pour l'exercice biennal précédent, ces dépenses étaient incluses dans la fourniture de services informatiques centralisés pour l'ensemble du Département, au titre de l'appui au programme.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Postes cofinancés par tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain.

^b Nouveau poste.

^c Y compris les services de sécurité et de sûreté d'autres lieux d'affectation et des commissions régionales.

^d Postes cofinancés par tous les organismes ayant des bureaux au Centre international de Vienne et couverts par le Service de la sécurité et de la sûreté du Centre.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/7)

Le Comité consultatif partage l'intention du Secrétaire général de conserver les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité aux niveaux actuels. Le Comité est d'avis que dans le contexte de croissance actuel, le Département devrait revoir et évaluer de façon critique les ressources dont il dispose et les comparer à ses besoins et priorités opérationnelles afin, si nécessaire, de les redéployer au bénéfice d'activités ou de lieux d'affectation qui, de son point de vue, mériteraient d'être renforcés (par. XII.6).

Voir ci-après la réponse au paragraphe XII.22.

Le Comité consultatif rappelle que c'est le gouvernement hôte qui est en premier ressort responsable de la sécurité et de la protection de la communauté diplomatique, tandis que le Département de la sûreté et de la sécurité est responsable de la sécurité dans les locaux des Nations Unies. Cependant, malgré la volonté des pays hôtes d'assumer cette responsabilité, leurs capacités dans ce domaine diffèrent d'un lieu d'affectation à l'autre. C'est la raison pour laquelle le Comité a déjà souligné que s'il fallait mettre l'accent sur le renforcement de la collaboration et de la coordination avec les autorités nationales ou locales chargées de la sécurité dans les lieux où les pays hôtes disposent de structures et de moyens développés pour garantir la sécurité, il était également nécessaire de veiller tout particulièrement à doter l'ONU de moyens renforcés pour assurer sa propre sécurité dans les lieux où celle-ci ne l'est pas encore (par. XII.16).

En 2012, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a élaboré la politique sur la sécurité dans les locaux de l'ONU. À sa vingt-quatrième session, tenue les 24 et 25 septembre 2012, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé la politique susmentionnée et, le 8 novembre 2012, le rapport du Comité a reçu l'aval du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Cette politique, sans dispenser le gouvernement hôte de tenir ses obligations, reconnaît que l'ONU a le devoir, en tant qu'employeur, de renforcer les capacités de celui-ci de s'acquitter de ses obligations et, le cas échéant, d'y suppléer dans les cas où le personnel des Nations Unies travaille dans des zones qui exigent des mesures de sécurité supérieures aux capacités du gouvernement hôte. La politique énonce également les principes et règles de base d'une gestion efficace et rationnelle des risques de sécurité propres aux locaux des Nations Unies. Elle porte sur tous les types de biens fonciers et de structures physiques occupés par le personnel d'au moins une organisation relevant du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, dont des bâtiments, des bureaux, des entrepôts, des ateliers, des habitations, des conteneurs, des bâtiments préfabriqués et des tentes.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Secrétaire général propose de créer 10 nouveaux postes d'agent local. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, ces postes sont demandés pour renforcer l'appui à cinq centres de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité dans des lieux d'affectation difficiles (2 en Asie et dans le Pacifique, 2 en Afrique de l'Est et 1 au Moyen-Orient) grâce à du personnel supplémentaire recruté sur le plan national. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de 10 nouveaux postes d'agent local. Il espère que ces postes seront utilisés avec souplesse et que le niveau des effectifs de chaque centre sera ajusté grâce à des transferts de postes pour répondre à l'évolution des besoins et priorités opérationnels (par. XII.22).

Le Comité réaffirme que toute nouvelle demande dans ce domaine devrait être accompagnée d'une évaluation des activités de contrôle des risques aériens au sein du Département (par. XII.31).

Le Secrétaire général indique que des dépenses d'un montant estimatif de 2 455 900 dollars sont prévues pour mener des activités de suivi et d'évaluation pendant l'exercice biennal 2012-2013. Ce montant servirait à financer un poste P-5, deux P-4, trois P-3 et deux d'agent des services généraux (Autres classes) dans le

Le Département de la sûreté et de la sécurité réexamine en permanence le déploiement du personnel des missions et du matériel au niveau mondial pour s'assurer que ses moyens propres se trouvent dans des pays et missions qui en ont le plus besoin, pour permettre l'exécution des mandats et des programmes des organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que dans les zones dans lesquelles le personnel et le matériel sont exposés à une grande insécurité. Compte tenu des critères énoncés ci-dessus et de l'évolution des conditions de sécurité opérationnelles pour l'Organisation et des priorités déterminées par ses organes directeurs, le Département a, en 2012, sensiblement renforcé ses capacités en matière de sécurité en Libye, au Nigéria et en République arabe syrienne en revoyant l'ordre de priorités des ressources prévues dans les missions peu dangereuses et dans les pays où la sécurité s'est améliorée. Il s'agissait notamment de postes d'agent recrutés sur le plan international et local.

Afin d'évaluer la fiabilité et les risques des opérations aériennes pour le personnel de l'ONU et les activités des missions, le Bureau du contrôle des risques aériens a mis au point une méthode, testée en conditions réelles en Somalie. Cette méthode et les résultats des essais effectués en Somalie ont été communiqués au Groupe consultatif technique de l'aviation (un groupe interorganisations réunissant des spécialistes de l'aéronautique du Département de l'appui aux missions, du Programme alimentaire mondial et du Département de la sûreté et de la sécurité, et dans lequel l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) joue un rôle consultatif) pour qu'il les examine et formule des observations. Un groupe de travail, présidé par l'OACI, a proposé d'apporter quelques modifications à cet algorithme, qui est encore au stade bêta.

En 2012, le Service des politiques et de la mise aux normes du Département a réalisé des missions d'évaluation de la conformité dans 454 bureaux situés dans 10 lieux d'affectation (Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Honduras, Kenya, Niger, Philippines, République démocratique populaire lao et Sri Lanka) pour vérifier la conformité du programme de sécurité aux exigences des normes minimales de sécurité opérationnelles. Ces évaluations ont montré que les

Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, ainsi que les dépenses annexes correspondantes. Le Comité consultatif note qu'aucun renseignement n'a été fourni concernant les résultats des activités de suivi et d'évaluation entreprises à ce jour ni les activités prévues pour le prochain exercice biennal. Le Comité demande que ces renseignements soient fournis dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (par. XII.36).

Le Comité consultatif demande que des renseignements à jour concernant l'état d'avancement du projet PACT II figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (par. XII.39).

Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a en outre déclaré qu'il avait conscience que des efforts supplémentaires étaient nécessaires en ce qui concernait à la fois la diversité géographique et la parité des sexes dans les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité consultatif rappelle que par sa résolution 59/276 l'Assemblée générale a créé le Département de la sûreté et de la sécurité et invité le Secrétaire général à veiller à ce que le recrutement des administrateurs et

programmes de sécurité sont appliqués conformément aux politiques en vigueur et que la plupart des organisations du système des Nations Unies présentes dans ces lieux d'affectation avaient toujours quelques difficultés à satisfaire pleinement aux exigences établies dans les normes. Au cours des évaluations, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a formulé 132 recommandations visant à renforcer les mesures de sécurité, notamment en ce qui concerne la structure de gestion de la sécurité, et les plans et dispositions relatifs à la sécurité. Par ailleurs, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a continué de contrôler les suites données à 324 recommandations et classé 13 rapports d'évaluation, les recommandations ayant été complètement appliquées.

En 2013, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi devrait réaliser des missions d'évaluation dans 15 nouveaux lieux d'affectation et assurer le suivi de 291 recommandations qui n'ont pas encore été appliquées.

Les projets de renforcement de la sécurité physique du projet PACT II ont été menés à bien à la CEPALC dans le cadre du renforcement de la sécurité des locaux (avec de légères modifications après le tremblement de terre de 2010); ont été achevés à l'Office des Nations Unies à Nairobi en 2012; sont en cours à l'Office des Nations Unies à Genève et devraient être terminés à la fin de 2013; sont en cours à la CEA et devraient être terminés en juillet 2013; sont en cours à la CESA O et devraient être achevés en décembre 2013; sont en cours à la CESAP et devraient être terminés en juin 2013; et sont en cours à l'Office des Nations Unies à Vienne et devraient être terminés à la fin de 2013.

Le Département reste attentif à la répartition géographique et à l'égalité des sexes. Un des quatre postes D-1 hors Siège est occupé par une femme. Par ailleurs, on compte plus de 80 nationalités parmi les administrateurs en poste hors Siège.

fonctionnaires de rang supérieur dans le Département se fasse sur une large base géographique. Tout en prenant acte de la récente nomination de la Sous-Secrétaire générale à la sûreté et à la sécurité, le Comité consultatif note qu'actuellement aucun poste D-1 ou D-2 du Département n'est occupé par une femme. Le Comité consultatif se félicite de ce que le Département porte son attention sur ce domaine et compte qu'il réalisera des progrès tangibles en matière d'origine géographique et de parité des sexes de ses effectifs au cours du prochain exercice biennal (par. XII.41).

(A/66/720)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises qu'il importait d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies (pour la dernière fois dans la résolution 65/259, sect. XIV, par. 6). Le Comité considère que, lorsque des vies humaines peuvent être en jeu, et sous réserve de l'approbation des organes directeurs compétents, l'ONU a l'obligation d'assurer un financement prévisible pour assurer la pérennité des initiatives visant à protéger son personnel. Par conséquent, le Comité recommande qu'une fois le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes mis au point, une réflexion soit engagée sur les accords relatifs à la participation aux coûts nécessaires pour sa mise en œuvre complète, accords qui devront traduire le fait que l'initiative intéresse l'ensemble du système et être analogues à ceux adoptés pour d'autres activités financées conjointement par les organismes du système des Nations Unies. Il recommande également que, dans un souci d'efficacité et de rentabilité, tout soit mis en œuvre pour

À la suite de l'approbation, en septembre 2011, du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes pour l'ensemble du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion a demandé à ce qu'il soit instauré dans au moins 12 pays considérés comme prioritaires (entre janvier 2012 et avril 2013) et qu'un rapport récapitulatif (reprenant les enseignements tirés de l'expérience et les modifications recommandées) soit présenté au Comité à sa session du printemps 2013. À sa session d'octobre 2011, le CCS a approuvé les recommandations du Comité de haut niveau.

Ainsi, une formation à l'importance relative des programmes a été organisée dans chaque pays entre janvier 2012 et janvier 2013 à la demande des équipes des Nations Unies. L'appui technique a été assuré par l'équipe chargée de la coordination de l'importance relative des programmes, sous la supervision du Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes, qui est présidé par l'UNICEF. L'expérience a montré qu'une fois la méthode et les outils compris, les évaluations se déroulaient sans problème particulier. Une nouvelle version du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes a été établie pour prendre en compte les enseignements tirés de l'expérience et a reçu l'approbation du Comité de haut niveau sur la gestion à sa session de mars 2013.

Dans certains cas, les résultats des évaluations sont largement utilisés pour atténuer les risques relatifs aux

intégrer la formation à l'importance relative des programmes aux programmes de formation existants destinés au personnel de l'ONU. Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à tout faire pour assurer la cohésion et la cohérence entre le cadre d'évaluation de l'importance relative des programmes et les autres initiatives connexes (par. 12).

(A/67/624)

Le Comité consultatif réaffirme que les arrangements en matière de participation aux coûts afférents à la sécurité hors Siège sont importants pour garantir que toutes les parties concernées partagent à la fois la maîtrise et la responsabilité du système, et que le Département devrait revoir et évaluer de façon critique les ressources dont il dispose et les comparer à ses besoins et priorités opérationnels. À ce sujet, le Comité considère que la présentation des projets de budget global des activités cofinancées gagnerait à être plus transparente et plus cohérente. Le Comité prie le Secrétaire général de faire en sorte que les prochains projets de budget contiennent des précisions sur les fonctions et les dépenses connexes qui doivent être financées au moyen du montant global des ressources nécessaires pour les activités cofinancées, ainsi que sur celles des organismes participants qui doivent mener des activités complémentaires de celles du Département sur le terrain (par. 9).

Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées précédemment sur le dispositif d'organisation des responsabilités révisé du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies en ce qui concerne le contrôle de la qualité de la gestion. Le Comité, qui a pris connaissance des mesures prises

programmes et activités des Nations Unies, pour que ceux-ci puissent être poursuivis.

Le Département a également identifié et quantifié les projets de partage des coûts budgétaires à l'échelle locale. Il continue d'effectuer toutes les démarches possibles pour obtenir des informations budgétaires relatives à la sécurité, pays par pays et par entité, de la part des institutions, fonds, programmes et organisations. Il convient de noter que les organismes participants doivent communiquer ces informations à leurs propres organes directeurs, pas nécessairement au niveau national et d'une manière susceptible d'aider le Département à dresser un tableau complet de toutes les dépenses relatives à la sécurité hors Siège.

Le Département assure un suivi permanent du respect des politiques et orientations en matière de sécurité en menant des activités d'évaluation de la conformité appuyées par un mécanisme de suivi de l'application des recommandations formulées au cours de ces activités. En 2012, le Service des politiques et de la mise aux normes a lancé un outil d'évaluation des programmes de sécurité pour évaluer de manière globale la mise en œuvre des mesures de sécurité.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

pour décentraliser la prise de décisions sur les questions de sécurité et de l'utilisation accrue d'agents de sécurité assumant des responsabilités au niveau régional, compte toutefois que le Département de la sûreté et de la sécurité veillera à ce que les politiques et directives en matière de sécurité soient pleinement appliquées dans l'ensemble du système des Nations Unies et contrôlera la qualité de la gestion par l'intermédiaire du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité (par. 13).

Compte tenu de la position de l'Assemblée générale selon laquelle la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte, et de l'accent qu'elle met sur le rôle des accords conclus avec le pays hôte dans la définition de cette responsabilité (voir résolution 65/259, sect. XIV, par. 7), le Comité engage le Département de la sûreté et de la sécurité à continuer de renforcer sa coopération avec les gouvernements des pays hôtes en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens des organismes des Nations Unies (par. 14).

Bureau des services de contrôle interne
(A/63/379)

Le Département doit demander au Bureau de la gestion des ressources humaines d'étudier les possibilités d'harmoniser les arrangements contractuels des agents de sécurité recrutés localement en vue de faciliter l'adoption de règles qui tiennent compte des besoins de mobilité de ces agents (par. 64).

En 2012, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a élaboré une politique sur les relations avec le pays hôte.

Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un projet sur la mobilité dans le supplément à son rapport (A/67/324/Add.1). Le Département suit l'évolution de la situation à cet égard et en ce qui concerne la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne.

Le Département de la sûreté et de la sécurité doit s'assurer que tous les agents de sécurité reçoivent une formation répondant aux normes communes établies en matière de sécurité et qu'ils sont en mesure de s'acquitter de leurs tâches, pour ce qui est notamment de faire face efficacement aux situations de crise qui menacent la sécurité (par. 72).

La Section de la formation et du perfectionnement du Département a déjà mis en place un système visant à recenser et à former les membres du personnel chargé de la sécurité à différents stades de leur carrière. Le tronc commun comprend un programme de certification en matière de sécurité (pour le personnel nouvellement recruté), un programme intermédiaire (pour le personnel en milieu de carrière), plus une formation à la fonction de conseiller en chef pour la sécurité (hauts responsables chargés de la sécurité), auxquels s'ajoutent des cours spécialisés tels que la gestion des prises d'otages, la protection rapprochée et une formation à la sécurité en mission (pour les cadres du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions). La formation destinée à l'équipe chargée de la coordination du dispositif de sécurité ne sera pas lancée en ligne avant le premier trimestre de 2013. La Section a également revu le contenu de tous les cours, élaborés conformément au système d'apprentissage axé sur les compétences, pour déterminer les compétences requises de chaque acteur du système de gestion de la sécurité et adapter la formation à ces compétences.

Annexe III

Total indicatif des ressources prévues pour les activités du Département de la sûreté et de la sécurité

Ressources nécessaires par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Total des ressources budgétaires (budget ordinaire et activités cofinancées)

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisé)	Variation		Total avant actuali- sation des coûts	Actualisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	6 833,5	8 450,4	(1 485,8)	(17,6)	6 964,6	222,0	7 186,6
B. Programme de travail							
Activités financées par le budget ordinaire ^a	162 880,1	161 083,9	(4 407,4)	(2,7)	156 676,5	7 907,7	164 584,2
Activités cofinancées	243 798,9	264 132,4	195,3	0,1	264 327,7	11 576,9	275 904,6
C. Appui au programme							
Activités financées par le budget ordinaire ^a	8 255,7	8 655,1	(701,5)	(8,1)	7 953,6	479,5	8 433,1
Activités cofinancées	115,3	—	—	—	—	—	—
Total partiel (1)	421 883,5	442 321,8	(6 399,4)	(1,5)	435 922,4	20 186,1	456 108,5

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
B. Programme de travail			
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	2 364,6	1 841,6	1 703,3
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs			
Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	5 264,1	6 222,3	6 241,3
Total partiel (2)	7 628,7	8 063,9	7 944,6

3) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
B. Programme de travail			
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	4 600,3	5 273,8	5 457,0

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	1 041,3	781,1	785,8
Total partiel (3)	5 641,6	6 054,9	6 242,8
Total	435 153,8	456 440,6	470 295,9

^a Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux arrangements de partage des dépenses d'un montant de 56 185 000 dollars correspondant aux dépenses effectives pour l'exercice biennal 2010-2011, et d'un montant prévu de 61 991 400 dollars pour l'exercice 2012-2013 et de 62 076 900 dollars pour 2014-2015.

Postes nécessaires (budget ordinaire et activités cofinancées)^a

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget consolidé		Postes temporaires						Total	
			Budget total		Quotes-parts hors budget ordinaire ^b		Ressources extrabudgétaires ^c			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2
D-1	11	11	—	—	—	—	—	—	11	11
P-5	38	37	—	—	1	1	—	—	39	38
P-4/3	352	348	1	—	11	11	—	—	364	359
P-2/1	21	21	—	—	1	1	—	—	22	22
Total partiel	426	421	1	—	13	13	—	—	440	434
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	12	12	—	—	—	—	—	—	12	12
Autres classes	204	196	—	—	2	2	13	14	219	212
Total partiel	216	208	—	—	2	2	13	14	231	224
Catégories diverses										
Agents de sécurité	469	461	—	—	3	3	9	9	481	473
Agents locaux	919	907	—	—	—	—	—	—	919	907
Total partiel	1 388	1 368	—	—	3	3	9	9	1 400	1 380
Total	2 030	1 997	1	—	18	18	22	23	2 071	2 038

^a Les postes nécessaires pour le Département de la sûreté et de la sécurité prévus au budget total comprennent 958 postes pour 2012-2013 et 957 postes pour 2014-2015, cofinancés conformément aux arrangements de partage des coûts.

^b Imputés uniquement sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^c Imputés sur les ressources nécessaires financées à l'aide des fonds extrabudgétaires constitués de recettes provenant du remboursement des services d'appui aux structures administratives.

Répartition des ressources du budget total par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Activités financées par le budget ordinaire et cofinancées</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	1,6	—	—
B. Programme de travail			
Activités financées par le budget ordinaire ^a	35,9	21,4	87,4
Activités cofinancées	60,6	78,6	12,6
Total partiel	96,5	100,0	100,0
C. Appui au programme			
Activités financées par le budget ordinaire	1,9	—	—
Total partiel	1,9	—	—
Total	100,0	100,0	100,0

^a Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU conformément aux arrangements de partage des coûts